

pieds, soit 2,518 mètres, déduction faite du terrain dévolu à la voie publique.

Sous l'Empire, l'Administration s'occupa de rétablir une Ecole qui avait rendu de si grands services. Le Conseil municipal vota son rétablissement dans sa séance du 24 juillet 1807.

Dès le principe, on jeta les yeux sur le claustral des ci-devant religieuses de Sainte-Marie-de-Bellecour, qui avait été vendu par la nation au sieur Dittmar.

Celui-ci ayant manifesté des prétentions exorbitantes (il demandait 150,000 fr.), le Conseil municipal vota l'établissement de l'Ecole dans l'ancien monastère de la Déserte.

Cette décision porta le sieur Dittmar à réduire ses prétentions.

Il s'engagea, par soumission du 18 décembre 1809, à céder à la ville la partie du tènement du monastère nécessaire à l'Ecole impériale d'équitation, où se trouvait déjà un manège tenu par le sieur Cordan, des écuries pour 20 chevaux, des logements spacieux, un vaste emplacement pour la carrière, pour le prix de 95,000 fr.

Ces propositions servirent de base à un acte de vente du mars 1810.

Dans cet acte, le prix d'acquisition est fixé à 95,000 fr., savoir : 85,000 fr. pour l'emplacement et les bâtiments et 10,000 fr. pour indemnité du terrain que le sieur Dittmar devait délaissier pour l'élargissement de la rue Sainte-Hélène, et dont la valeur avait été fixée par expertise préalable du mois d'août 1807.

L'emplacement vendu était limité au nord par la rue Sala, à l'occident par la rue Sainte-Marie (aujourd'hui Saint-François-de-Sales), au midi par la rue Sainte-Hélène, enfin à l'orient par un mur de clôture, ce qui comprenait une superficie d'environ 3,356 mètres.